

« La collectivité en exemple en matière de
développement durable - Comment mettre en œuvre
une démarche d'éco-responsabilité ? »

Intervention auprès du Club des villes et territoires durables et solidaires
Jeudi 16 décembre 2004



Une démarche d'Eco-responsabilité

visé à :

- intégrer concrètement les préoccupations environnementales dans la gestion du patrimoine et le fonctionnement de la collectivité
- limiter les dépenses
- maintenir et créer des emplois
- responsabiliser les participants et leur faire acquérir de nouveaux comportements
- faire levier dans le processus socio-économique

Les actions mises en œuvre doivent permettre de :

- maîtriser la demande en matières premières et la production de déchets en agissant sur les aménagements, les équipements...
- utiliser rationnellement les ressources et les circuits de valorisation des déchets en agissant sur les comportements et organisations...
- développer les savoir-faire locaux et les partenariats, les comportements solidaires et responsables, la conscience environnementale des acteurs

8 thématiques pour mettre en œuvre l'éco-responsabilité :

- Énergie
- Déchets
- Véhicules
- Patrimoine non bâti
- Eau
- Achats
- Patrimoine bâti
- Communication

... et une démarche participative :

- un **groupe de pilotage** interne mobilisant les responsables des services principalement concernés
- un **inventaire thématique** sur la base d'entretiens
- une **évaluation partagée** des actions et des constats de la situation préfigurant l'établissement d'un tableau de bord
- une **proposition de programme d'actions** prioritaires à soumettre aux élus
- une **proposition de plan de formation** du personnel

Un catalogue d'actions possibles en matière d'éco-responsabilité

- **Un programme par thématique** (7 thématiques). Après l'évaluation générale on peut choisir, parmi les thématiques, celle(s) qui :
 - reflète de véritables enjeux environnementaux pour la ville
 - comporte un fort potentiel d'économies financières
 - est prioritaire dans les planification préalables type Agenda 21 local
 - comporte un potentiel de créations d'emplois
 - procure des retombées en terme d'image de la collectivité
 - a des répercussions sur le bien-être social
 - favorise l'organisation plus transversale des services
- **Un programme sur un périmètre** (bâtiment, service, types d'espaces...) dans l'esprit du management environnemental
- **Un plan de communication et formation associé**

Différents types d'actions possibles

Programmer, planifier, agir :

- mise en place plans gestion
- rédaction recommandations de gestion

Connaître, évaluer, gérer :

- lancement inventaire et diagnostic
- désignation référents / circuits diffusion de l'information et de remontée données de suivi (indicateurs).

Mettre en œuvre l'effet « boule de neige » :

- rédaction cahier des clauses techniques / commandes publiques

Faire participer l'utilisateur et les services :

- définition plan communication pour responsabiliser les usagers et prendre en compte leurs doléances (site Internet, guichet...)

Patrimoine non bâti/ Espaces verts

Objectif général :

aménager et entretenir les espaces en intégrant au maximum les principes de HQE et de la gestion écologique et différenciée des espaces verts

- **Plans de gestion des espaces verts**

- inventaire et diagnostic sur les espaces verts et naturels de la commune
- recommandations simples de gestion par espace ou type d'espaces
- outils de gestion (ex : régie de quartier, gardes verts, contractualisation avec un agriculteur...)

- **Répartition des responsabilités et compétences pour l'entretien des espaces**

- référents, et, circuits de diffusion de l'information et de remontée des données de suivi

- **Plan de communication et de participation des différents intervenants sur les espaces**

- *visite d'expériences*
- *formation des agents* à la gestion différenciée des espaces verts
- cahier des clauses techniques pour l'achat de produits
- communication en direction des usagers des espaces (population, gardiens, scolaires...) et en retour

- **Management environnemental du service espaces verts**

- Des opérations ciblées (bilan des déplacements des agents du service, équipement des fontaines, achat de mobilier urbain en matériaux recyclés ou naturels (bois), achat de matériel adapté aux différents plans de gestion, le plus propre et le moins bruyant possible)
- Analyse particulière et définition d'actions
- Mise en place d'une certification

Énergie

Objectif général :

favoriser l'installation d'équipements et de pratiques économes et sollicitant au maximum des énergies renouvelables

- **Réactualisation de la connaissance et amélioration des équipements**
 - Centralisation de données : Énergie territoria, Énergie patrimoine,
 - audit énergétique global
 - Hiérarchisation des priorités entre les actions proposées
 - certification des stades et gymnases

- **Utilisation d'énergies renouvelables**

- Introduction de matériels et d'équipements basse consommation, utilisant des énergies renouvelables

- **Plan de communication et de sollicitation des différents intervenants**

- Formation des responsables gestion du patrimoine et urbanisme (ENR, URE et nouvelle réglementation thermique)

- Recommandations simples d'économies d'énergie en direction des usagers

Patrimoine bâti

Objectif général

aménager, construire, réhabiliter ou entretenir le patrimoine communal en intégrant au maximum les principes HQE

- **Outil d'analyse du patrimoine et de la situation de la ville pour définir un programme sous l'angle HQE**
 - Logiciel de gestion du patrimoine communal, base de données INSEE ...
 - Approche systématique HQE lors de tout projet
 - Suivi d'une procédure de transfert de la responsabilité des bâtiments entre construction neuve et gestion technique

- **Coordination des travaux à réaliser avec les programmes de gestion des flux**
 - Carnet d'entretien pour chaque bâtiment
 - Management environnemental sur des bâtiments où se concentrent des enjeux : piscines, gymnases...
- **Plan de communication et de rapprochement des services, des gestionnaires et utilisateurs de bâtiments**
 - Formation des personnels (urbanisme, architecture, gestion technique) à la HQE
 - Dispositif de remontée des doléances des utilisateurs de bâtiments

Déchets

Objectif général :

réduire à la source la production de déchets et valoriser au maximum les déchets produits

- **Collectes internes et traitement de certains déchets volumineux ou problématiques**
 - Gestion des déchets de papier/carton, de chantiers, de cantines, de sciures, ...
- **Plan de communication pour la réduction des flux de déchets**
 - Communication spécifique à l'occasion du démarrage des collectes des déchets sus-cités...
 - Travail sur les achats et le fonctionnement des service
- **Élargissement à l'ensemble de la ville de solutions propres à la mairie**

Véhicules

Objectif général :

favoriser au maximum l'utilisation de véhicules non polluants et rationaliser l'utilisation de la flotte

- **Plan de communication en direction du personnel**
 - Visite d'expériences
 - Formation du personnel (conduite, déplacements...)
- **Développement de la flotte de véhicules propres**
 - Amélioration du parc vélo
 - Gestion des carburants (badges)
 - Révision des contrats d'entretien
 - Réglage et contrôle des véhicules, renouvellement du parc
- **Rationalisation des déplacements professionnels**
 - Réflexion sur les déplacements domicile/travail
 - Plan de déplacement « entreprise »

Achats

Objectif général :

limiter les achats et favoriser les achats « alternatifs » (d'éco-produits, éthiques, et équitables)

- **Plan de communication en direction du personnel pour développer commandes et marchés d'achats groupés et éco-responsables**
 - Formation des cadres A, du service des marchés, de l'acheteur public (produits éco-responsables, ouvertures par le nouveau code des marchés)
 - Mise en place de tests sur l'utilisation de produits éco-responsables
 - Rédaction et diffusion des nouvelles procédures, clauses particulières, fiches techniques, délibérations...



- **Dispositif performant d'achats**

- Acheteur public
- Procédure de gestion des commandes et des stocks
- Sélection de produits importants à remplacer

- **Faire levier sur les fournisseurs**

- Engagement par délibération sur des exigences éco-responsables

Plan de communication

Objectif général :

favoriser un fonctionnement général cohérent, solidaire et économe et permettant d'augmenter la conscience environnementale des acteurs.

- **Partage d'une culture commune de développement durable**
 - Visite d'expériences dans d'autres collectivités
 - Plan de formation des personnels
- **Travail inter services et capitalisation du savoir-faire**
 - Guide de recommandations pour les pratiques éco-responsables des services
 - Tableau de bord du développement durable de la ville

- **Dispositif de gestion des indicateurs pour l'évaluation et l'amélioration continue**
 - référents par service, responsables pour la mise en œuvre du plan d'actions et la collecte des données (indicateurs de suivi...) utilisées par le SIG
 - observatoire de l'environnement communal
- **Dispositif performant d'échange entre la ville et les usagers des équipements publics**
 - guichet d'accueil ou site Internet (poste de médiateur ou coordinateur développement durable)

Plan de formation du personnel

- **Tous les agents :**
 - Formation interneou ½ journées d'échange sur les pratiques professionnelles
 - Formation aux Déplacements - Conduite économe - Utilisation de véhicules à bi-carburation
 - **Services maintenance, espaces verts, animation sportive :**
 - Formation à la gestion différenciée des espaces verts
 - **Services urbanisme, architecture, gestion technique :**
 - Formation à la HQE
 - **Responsables des services gestion du patrimoine et urbanisme :**
 - Formation à la gestion de l'énergie
 - **Cadres A, service des marchés et acheteur public :**
 - Formation aux achats responsables
- En fonction du programme d'actions et de sa situation dans la mairie (responsable, agent, agent en insertion, futur retraité...)*